

ARRÊTÉ N^O A-005-2Z

Un arrêté modifiant l'Arrêté municipal N^O A-005 du Village de Cap-Pelé

ATTENDU QUE le Conseil du Village de Cap-Pelé a déterminé qu'il est dans l'intérêt public de modifier l'arrêté pour les fins suivantes:

- modifier le zonage de la propriété appartenant à Jean-Claude Arsenault, identifiée par le numéro d'identification 70207147, située au 2723, ch. Acadie à Cap-Pelé, de la zone Résidentielle multifamiliale à la zone Industries Légères.

PAR CONSÉQUENT, le Conseil municipal de Cap-Pelé, en vertu des pouvoirs conférés par l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme de la province du Nouveau-Brunswick, adopte ce qui suit :

I. L'article (5) de l'arrêté N^O A-005 est supprimé et remplacé par un nouvel article qui se lit comme suit :

5 Pour l'application du présent arrêté, la municipalité est divisée en zones tel qu'il est indiquée sur la carte jointe en annexe A, intitulée « Carte de zonage de Cap-Pelé » et datée du 25 septembre 2007 et révisée mai 2009 : modifiée par l'annexe « A-1Z », datée du 14 janvier 2010, intitulée « Modifications au zonage », et modifiée par l'annexe « A-2Z » et datée du 20 mai 2010;

II. Le présent arrêté entre en vigueur à la date de son adoption définitive.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) le 1^{er} jour du mois de novembre 2010.

DEUXIÈME LECTURE (par son titre et et en son entier) le 1^{er} jour du mois de novembre 2010.

TROISIÈME LECTURE (par son titre) et ADOPTION le 6^e jour du mois de décembre 2010.

Mme Debbie Dodier, mairesse

M. Stéphane Dallaire, Greffier/Secrétaire municipal

(sceau de la municipalité)